# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

## **AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le <u>lundi 12 juin 2023</u> à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

# Nature et effets :

La demande vise à permettre la régularisation et l'agrandissement d'un bâtiment accessoire (garage) sur le lot 3 572 257 sans bâtiment principal alors que le règlement de zonage exige l'implantation d'un bâtiment principal pour avoir le droit d'avoir un bâtiment accessoire sur une propriété.

# Identification du site concerné:

L'immeuble visé est situé sur le lot 3 572 257 du cadastre officiel du Québec dont la propriété est située en face du rang St-Charles à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Monsieur Alexandre Dumais.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 25e jour du mois de mai 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson Directrice générale et greffière-trésorière